

La réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat

Décret n° 2018-614 du 16 juillet 2018

Arrêtés du 16 juillet 2018

Rappel : vote largement négatif du CSE en avril

Comité technique ministériel		FO	SNALC	CGT	SUD	UNSA	SGEN
PPCR carrière, décembre 2017	Pour	C	C	C		P	P
PPCR revalorisation des grilles, décembre 2017	Pour	C	C	C		P	P
Conseil supérieur de l'éducation		FO	SNALC	CGT	SUD	UNSA	SGEN
Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, mars 2015	Abstention	C	C	C	C	P	P
Réforme collège, avril 2015	Contre	C	C	C	C	P	P
Evaluation / DNB / LSU, octobre 2015	Contre	C	C	C	C	P	P
Programmes collège, octobre 2015	Contre	C	C	C	C	P	P
Loi orientation et réussite des étudiants / Parcoursup, novembre 2017	Contre	C	P	C	C	P	P
Réforme baccalauréat, mars 2018	Contre	C	P	C	C	P	C
Réforme du lycée, avril 2018	Contre	C	C	C	C	A	C

LA NOUVELLE SECONDE

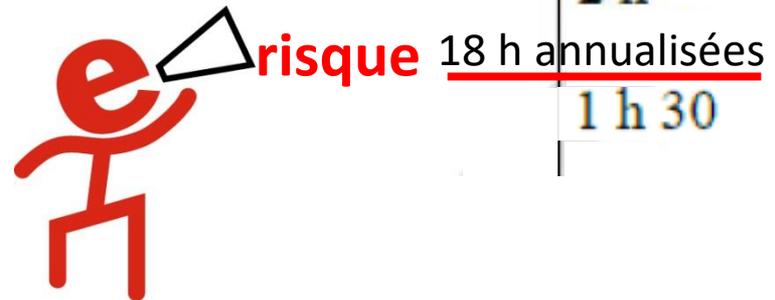
(rentrée 2019)

1. Enseignements communs

(horaires hebdomadaires élèves)

Français	4 h
Histoire-Géographie	3 h
LVA et LVB (enveloppe globalisée)	5 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Education physique et sportive	2 h
Enseignement moral et civique	
<u>Sciences numériques et technologie</u>	<u>1 h 30</u>

quel enseignant ?



2. Enseignements optionnels

2 options « au plus »



1 option générale (3 h)	1 option technologique (1h30)
latin	management et gestion
grec	santé et social
3 ^{ème} langue vivante	biotechnologies
arts (au choix) : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, musique, danse	sciences et laboratoire
EPS	sciences de l'ingénieur
	création et innovation technologiques
	création et culture- design

Peut être en plus
de l'option générale



- réduction du nombre d'options
- mise en concurrence des enseignements

3. Marge d'autonomie des établissements

12 h / division / semaine

« Laisée à la disposition des établissements. »

Censée financer :

-les **dédouplements**

-les **options**

-l'**AP**

-l'**orientation**

-le **tutorat** : « Un dispositif de tutorat est proposé à tous les élèves. Il consiste à les conseiller et à les guider dans leur parcours de formation et d'orientation. »



- **risque de discorde et concurrence entre disciplines**
- **doit être discutée et votée en CE**

▪ L'accompagnement personnalisé

« Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves. »

contenu :

- « améliorer les compétences scolaires de l'élève dans la maîtrise écrite et orale de la **langue française et en mathématiques.** »

⇒ **évaluation des compétences** de chaque élève dans chacun de ces domaines en début de classe de seconde.

- « soutenir la **capacité d'apprendre et de progresser** des élèves, notamment dans leur **travail personnel**, améliorer leurs compétences et contribuer à la construction de leur autonomie intellectuelle. »



- **AP plus financé et cadré : affirmer le droit à l'AP pour tous**
- **modalités doivent être discutées et votées en CE**
- **défendre l'existant en terme d'horaire élèves**
- **refuser les interventions en HSE**

▪ L'accompagnement au choix de l'orientation

« **54 heures, à titre indicatif**, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement. »

« implique l'intervention des **membres de l'équipe éducative** et, le cas échéant, des personnes et organismes invités par l'établissement et qui peuvent être mandatés par le conseil régional. »

Modalités : semaines de l'orientation, journées d'immersion dans des établissements d'enseignement supérieur, séances d'information, ateliers de réflexion en classe, visites d'entreprises, etc.



- A distinguer de l'AP qui doit rester un enseignement
- Qui ? Rôle des Psy-EN ou des PRIO.
- Refus de l'ingérence du secteur privé.

Bilan :



- grille sans option : 26h contre 28h30 actuellement...
 - suppression de MPS, Littérature et Société, ICN...
 - AP non financé...
- => une réduction globale des horaires qui aboutit à 2700 suppressions de postes au niveau national.

LE NOUVEAU CYCLE TERMINAL

**(rentrée 2019 pour la première
rentrée 2020 pour la terminale)**

1- Enseignements communs

	PREMIERE	TERMINALE
Français (1 ^{ère})	4 h	4 h
Philosophie (terminale)		
Histoire-géographie	3 h	3 h
Enseignement scientifique	2 h	2 h
LV 1 et 2	4 h 30	4 h
EPS	2 h	2 h
EMC	18 h annualisées	18 h annualisées
<u>total</u>	16 h	15 h 30

1- Enseignements communs

	PREMIERE	TERMINALE
Français (1 ^{ère}) Philosophie (terminale)	4 h	4 h
Histoire-géographie	3 h	3 h
Enseignement scientifique	2 h	2 h
LV 1 et 2	4 h 30	4 h
EPS	2 h	2 h
EMC	18 h annualisées	18 h annualisées
<u>total</u>	16 h	15 h 30



- fin des séries : tous les élèves sont groupés sans distinction
- mathématiques absentes du tronc commun
- flou sur l'enseignement scientifique

2. Enseignements de spécialité : **3** en première, **2** en terminale (parmi les 3 de 1^{ère})

	PREMIERE	TERMINALE
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4 h	6 h
Humanités, littérature et philosophie	4 h	6 h
Sciences économiques et sociales	4 h	6 h
Langues, littératures et cultures étrangères	4 h	6 h
Littérature et LCA	4 h	6 h
Mathématiques	4 h	6 h
Numérique et sciences informatiques	4 h	6 h
Physique-chimie	4 h	6 h
SVT	4 h	6 h
Sciences de l'ingénieur	4 h	6 h + 2 h de SPC
Arts (au choix) : arts plastiques, cinéma-audiovisuel , danse, histoire des arts, musique ou théâtre	4 h	6 h

3. Enseignements optionnels

Durée : 3 h

1 seul possible en première ,



3^{ème} langue vivante

EPS

arts (au choix) : arts plastiques, cinéma-audiovisuel , danse, histoire des arts, musique ou théâtre

latin – grec

(peut être en plus de l'option)



- Avant : spécialisation par le renforcement d'une discipline
Après : spécialisation par l'abandon d'une discipline

- offre d'enseignements de spécialité limitée

**⇒ en France, différenciation et concurrence plus marquée
entre établissements**

" Nous allons faire en sorte que les élèves aient un large choix, autour de sept spécialités dans leur établissement ou à proximité. Les cinq spécialités restantes seront implantées de manière à rendre plus attractifs les établissements qui en ont besoin« - J.M. Blanquer, 4/9/2018



- Avant : spécialisation par le renforcement d'une discipline
Après : spécialisation par l'abandon d'une discipline

- offre d'enseignements de spécialité limitée**
⇒ différenciation et concurrence plus marquée entre établissements
- Effet sur les services des choix des élèves en terminale**
- Mise en concurrence des disciplines (spé comme options)**
- Lien avec parcoursup : élèves obnubilés par l'orientation. Logique d'initié et de tri social.**
- Fin des TPE / « grand oral » de fin de terminale sans horaire de préparation : sur le cycle terminal, assuré par 1 ou 2 enseignements de spécialité.**

4. Marge d'autonomie

8 h par semaine / division en première et en terminale, pour :

- options

- dédoublements

- AP (« horaire déterminé selon les besoins des élèves »)

« capacité d'apprendre et de progresser, notamment dans leur travail personnel », « améliorer leurs compétences », « construction de leur autonomie intellectuelle »

En terminale, l'AP « prend appui prioritairement sur les enseignements de spécialité. »



- AP plus financé et cadré : affirmer le droit à l'AP pour tous
- modalités doivent être discutées et votées en CE
- défendre l'existant en terme d'horaire élèves
- refuser les interventions en HSE

4. Marge d'autonomie

8 h par semaine / division en première et en terminale, pour :

- **options**
- **dédouplements**
- **AP** (« horaire déterminé selon les besoins des élèves »)
- **accompagnement au choix de l'orientation** (« 54 heures, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement. »)
- **tutorat** (« guider dans leur parcours de formation et d'orientation »)



Il n'y en aura pas pour tout le monde...

5. Maintien des filières technologiques

Français (1 ^{ère})	3 h
Philosophie (terminale)	2 h
Histoire-géographie	1 h 30
mathématiques	3 h
LV 1 et 2 dont 1 h d'enseignant technologique en LV1	4 h
EPS	2 h
EMC	18 h annualisées



réduction du nombre de spécialités par rapport au bac actuel

ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE 1 ^{ère}	ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE Tale
Science de gestion et numérique (7 h)	1 enseignement spécifique parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing) ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion. (10 h)
Management (4 h)	
Droit et économie (4 h)	Droit et économie (6 h)

Bilan :



- réduction du nombre d'heures (hors option, et limitation des options) : 28h contre 30 h actuellement...

- AP non financé...

- optimisation du remplissage des classes facilitée par la fin des séries

=> une réduction globale des horaires (7 à 10%) qui aboutit à 12-17 000 suppressions de postes au niveau national.

LE NOUVEAU BAC
(session 2021,
donc dès 2019-2020 en 1^{ère})

Pour simplifier un examen **devenu trop complexe**

MEN, dossier de presse, février 2018

- **contrôle continu « pur »**
- **épreuves communes**
- **épreuves finales**

■ épreuves finales

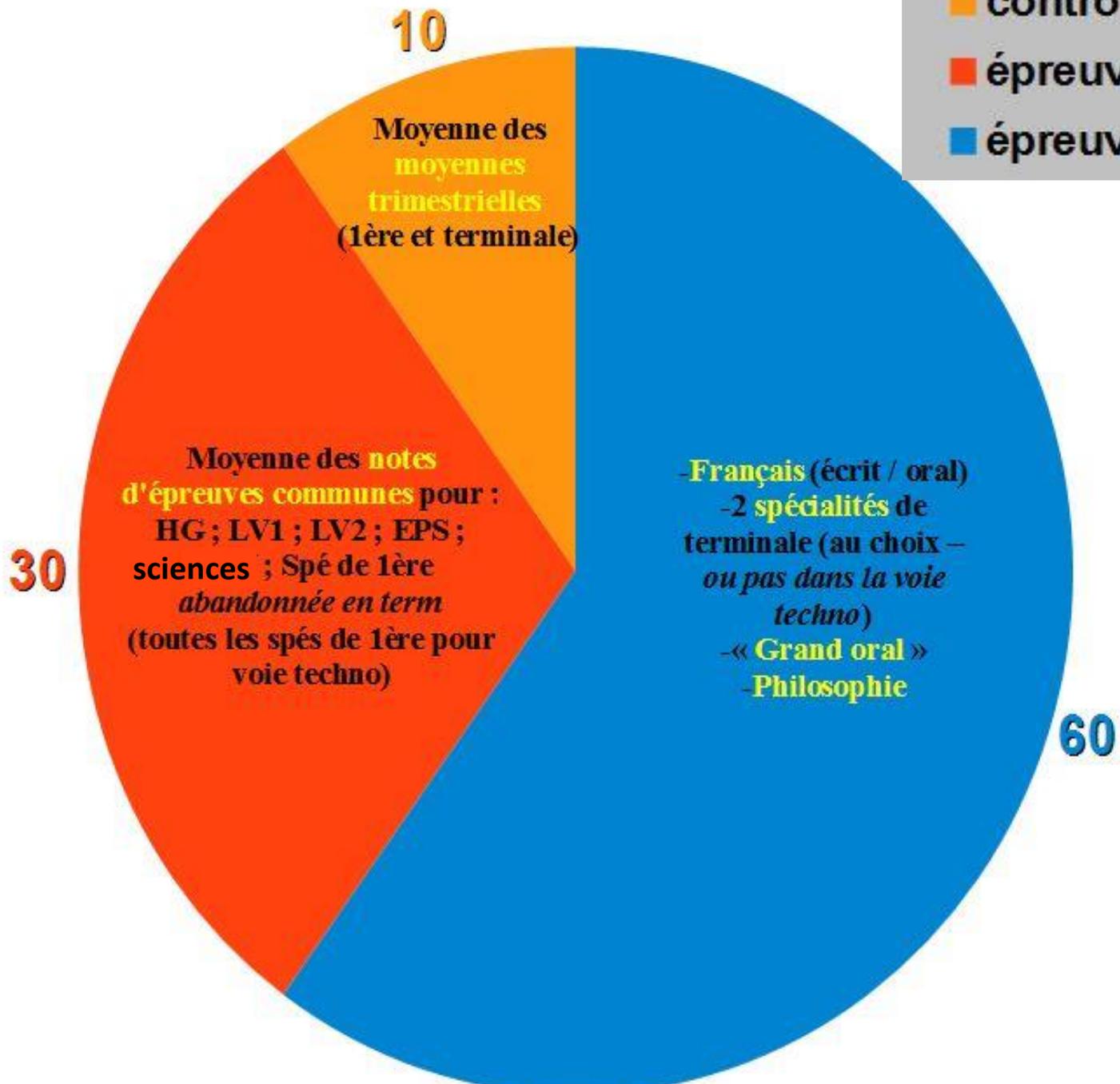
-**Français** (écrit / oral)
-**2 spécialités de terminale** (au choix –
ou pas dans la voie techno)
-« **Grand oral** »
-**Philosophie**

60

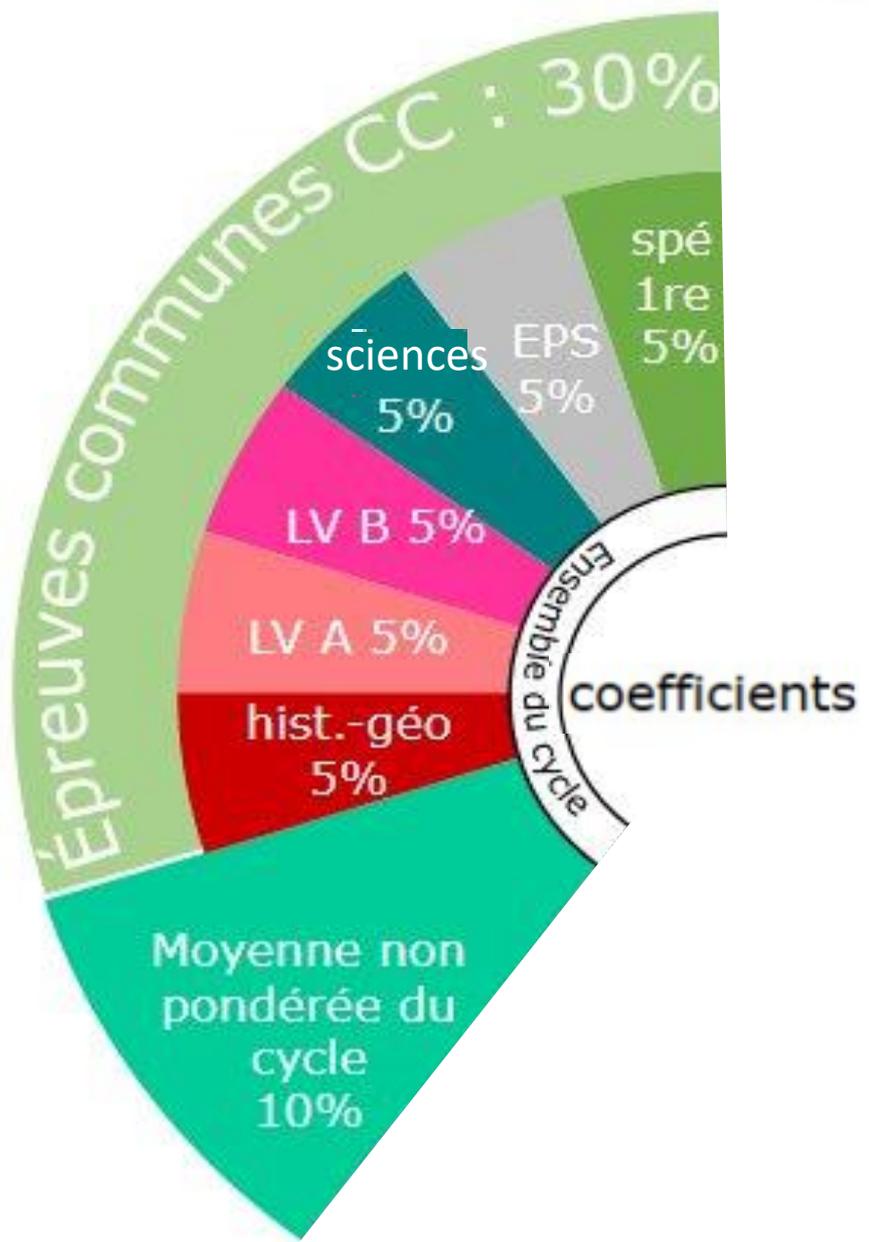
■ épreuves communes
■ épreuves finales

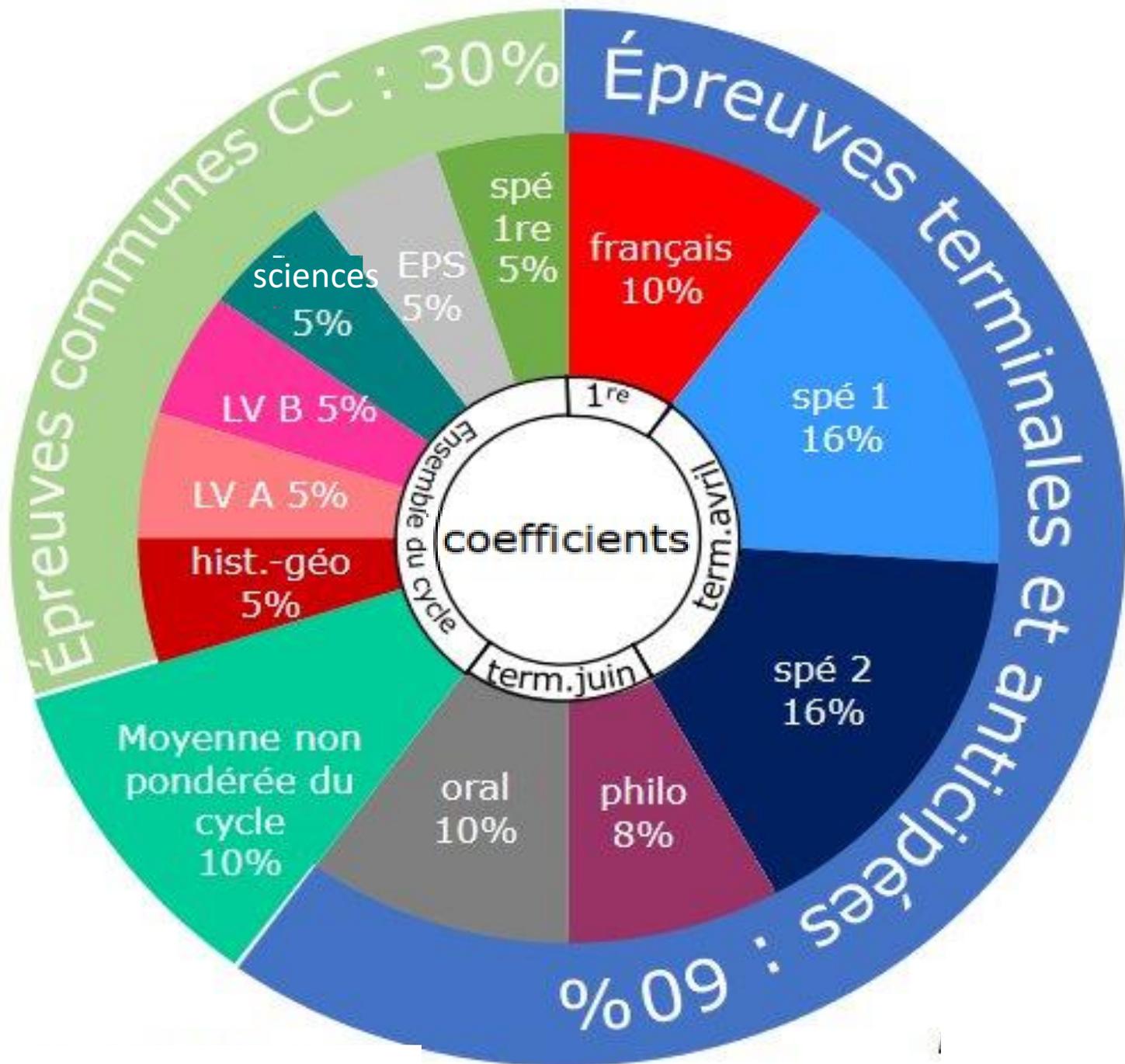


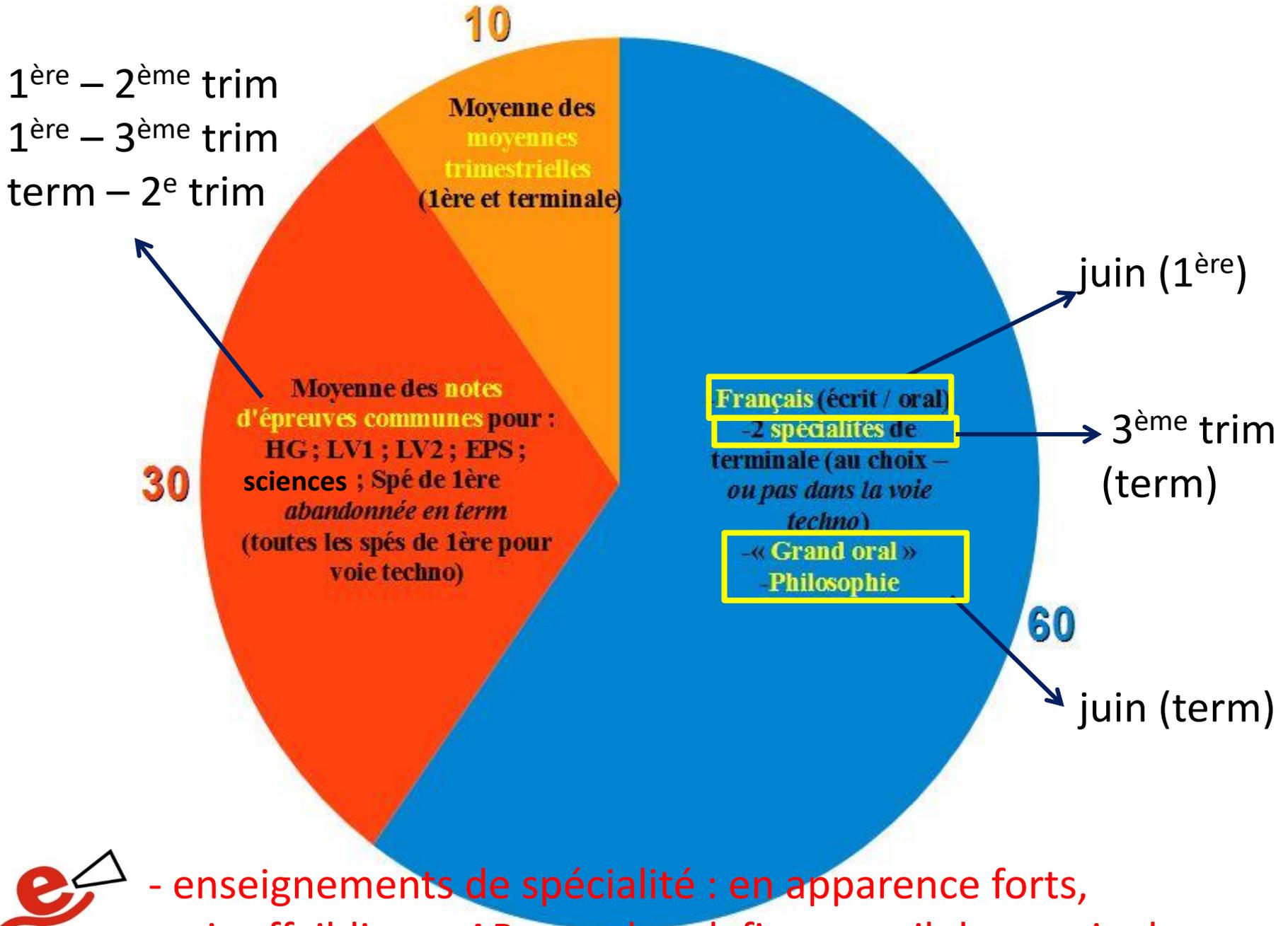
Pas le français
Pas la philosophie
Pas les 2 spé conservées
Pas les options
Pas l'enseignement scientifique en term



- contrôle continu « pur »
- épreuves communes
- épreuves finales







- enseignements de spécialité : en apparence forts, mais affaiblis car AP, grand oral, fin en avril de terminale
- rythme d'évaluation prépare la semestrialisation?

Épreuves communes 1^{ère}
(2^e et 3^e trimestre)

Épreuves communes
terminale
(1 épreuve 2^e trimestre)

Épreuves finales

total : 21 épreuves (environ)

contre actuellement 12 ou 13 selon série (hors options)



- un bac alourdi : 21 épreuves sur deux ans plus 1 mais 4 sprints

⇒ scolarité phagocytée par le bachotage continu

⇒ liberté pédagogique des enseignants réduite

- transfert complet de la charge de travail d'examen sur les enseignants

= économies budgétaires : rémunération ? suspension de cours ?



un diplôme national ?

DES MESURES POUR GARANTIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES CANDIDATS ET LES ÉTABLISSEMENTS

- > Une banque nationale numérique de sujets
- > Des copies anonymisées, corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève
- > Une harmonisation est assurée

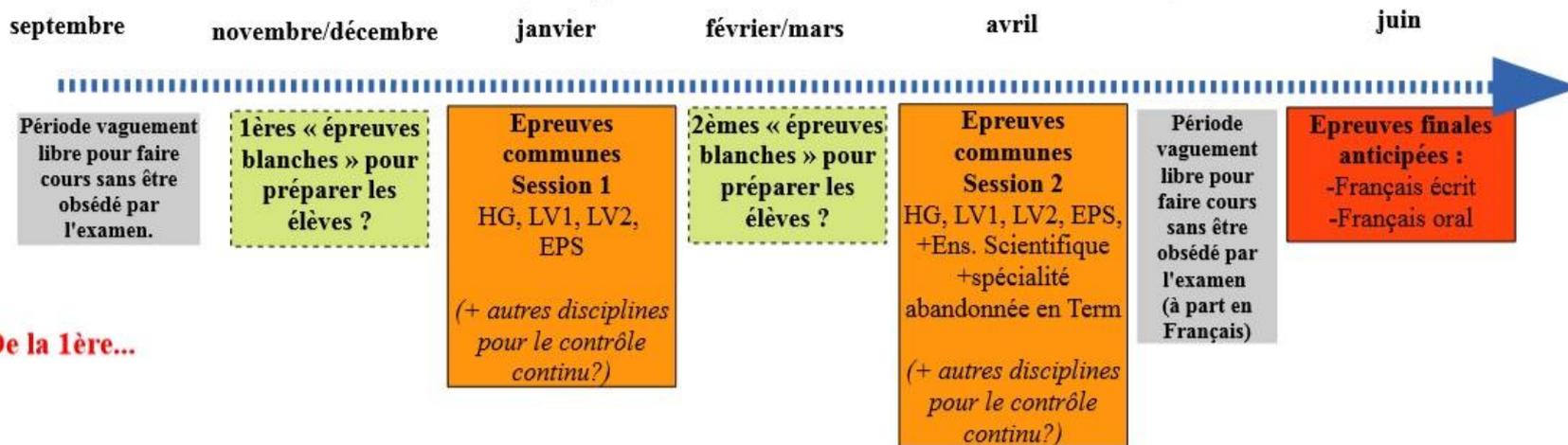
▶ " L'organisation des épreuves communes de contrôle continu relève de chaque établissement scolaire, qui en détermine les modalités d'organisation".

= correction par enseignants de l'établissement pour la moitié de l'examen (40 % épreuves communes et 10 % grand oral)

▶ correction locale = tensions et pressions potentielles

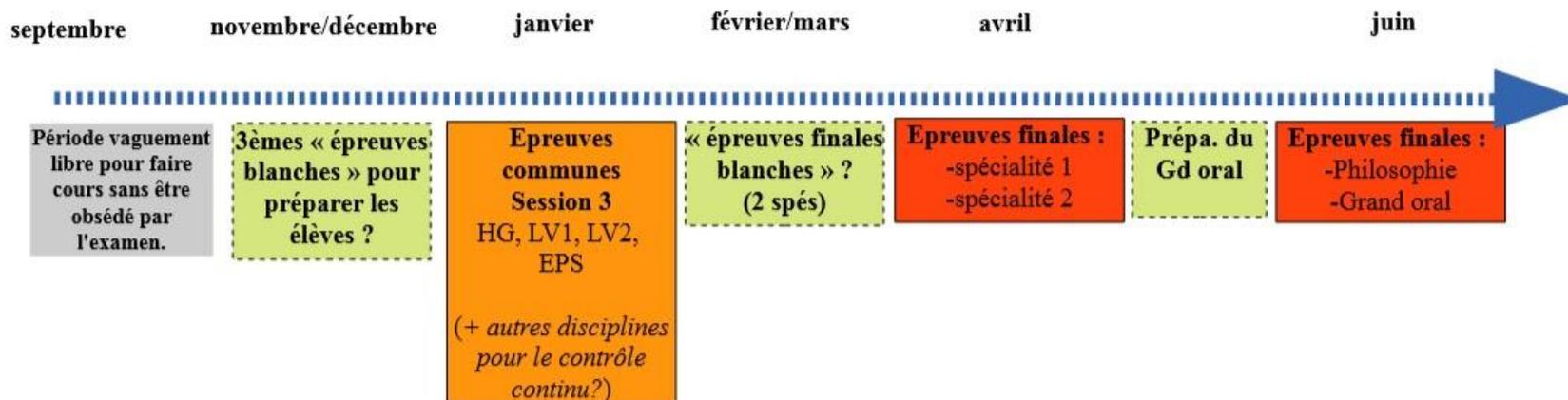
▶ logique de différenciation et hiérarchisation entre établissements

Le bac Blanquer : l'évaluation permanente ! (30 épreuves minimum sur deux années)



De la 1ère...

... A la Terminale !





Bilan de la réforme Blanquer du lycée et du bac:

- **visé à faire des économies, en réponse à la pénurie de postes alors que les effectifs de lycéens croissent de 30 000 en 2018 et 40 000 en 2019**
- **apportera plus d'inégalité : différencie l'offre éducative, accroît les écarts entre établissements, supprime les références nationales**
- **transformera nos métiers :**
 - fin des séries,**
 - évaluation permanente (CP, CE1, 6^e, 2^{nde}, épreuves communes...) – cf celle des enseignants**
 - mise en concurrence des disciplines.**

**CALENDRIER
DE LA MISE EN PLACE
DU NOUVEAU LYCEE**

2018-2019

Dernière année des enseignements d'exploration en 2^{nde}, et en 1^{ère} des TPE et des séries

Aucune anticipation de la réforme

Septembre : tests standardisés de positionnement en français et mathématiques

Novembre : publication des nouveaux programmes de 2^{nde} et 1^{ère}

En CE, vote sur l'usage de la part modulable en 2^{nde} (12 h) et en 1^{ère} (8 h)

En juin 2019, les élèves font le choix de 3 enseignements de spécialités pour la première 2019-2020.

2019-2020

2^{nde}

Entrée en vigueur de la nouvelle 2^{nde} et des nouveaux programmes

1^{ère} :

Entrée en vigueur de la nouvelle 1^{ère} et des nouveaux programmes :
fin des séries

2^e et 3^e trimestre 2020: 2 sessions d'épreuves communes

Juin 2020 : EAF unique pour tous les élèves

Juin 2020 : les élèves de 1^{ère} abandonnent un enseignement de spécialité sur les trois.

Terminale :

Dernière année sur le modèle actuel

En CE, vote sur l'usage de la part modulable en terminale (8 h) : AP, dédoublements, options...

Extraits du BO du 26 sept 2018

Dès le deuxième trimestre, les élèves et leurs familles formulent des intentions d'orientation sur la « fiche dialogue » qui constitue le support des échanges avec le conseil de classe. Pour la voie générale, ils seront invités à mentionner, également, quatre enseignements de spécialité parmi ceux proposés dans l'établissement. Ces souhaits sont portés à cinq au cas où ils comprendraient un enseignement de spécialité qui n'est pas dispensé dans l'établissement de scolarisation de l'élève

Les souhaits mentionnés sur la « fiche dialogue » font l'objet de recommandations du conseil de classe dès le deuxième trimestre.

C'est dans ce climat d'approfondissement, de dialogue et de confiance, et en disposant du maximum d'informations, que les familles émettront leurs choix définitifs en fin d'année scolaire, après l'avis du conseil de classe du troisième trimestre, en toute connaissance de cause, pour la réussite et l'implication de l'élève dans la suite de son parcours

Des conventions pourront être mises en place entre deux établissements géographiquement proches afin de permettre à leurs élèves de suivre des enseignements de spécialité qui ne seraient pas offerts dans leur lycée de scolarisation.

Lorsque des solutions proches ne pourront être trouvées, et dans des cas exceptionnels, un des enseignements pourra être suivi à distance, notamment dans le cas où il serait proposé par le Cned.

Lorsque le choix des enseignements de spécialité nécessite un changement d'établissement, une procédure d'affectation particulière peut être mise en place au niveau académique.

L'ensemble du processus doit permettre d'assurer une large gamme de choix d'enseignements de spécialité.

Le sens profond de cette évolution est de développer l'autonomie et la créativité des élèves, facteurs essentiels de réussite au XXI^e siècle.

2020-2021

Entrée en vigueur de la nouvelle terminale.

Première, 2^e et 3^e trimestre 2021:

2 sessions d'épreuves communes

Terminale, 3^e trimestre 2021 :

1 session d'épreuves communes + épreuves des 2 spécialités

juin 2021 : épreuve de philosophie (unifiée) + grand oral